

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 14 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 14 novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint-Bazile-de-Meyssac, sous la présidence de Monsieur Eric CISCARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 novembre 2018

Etaient présents : Mr Eric CISCARD, Mme Françoise CHAPOULIE, Mr David LATREILLE, Mr Patrice LEIX, Mr Alan D'HOLLANDER, Mr Benoît SERVANTIE,

Absentes excusées: Mme Marion PLASMAN, Mme Bernadette ROUFF

Absente : Mme Evelyne TRINQUET

Procuration : Mme Marion PLASMAN à Monsieur Eric CISCARD-Mme Bernadette ROUFF à Madame Françoise CHAPOULIE est nommée secrétaire de séance : Mme Françoise CHAPOULIE

~~~~~

Approbation du Compte-Rendu de la réunion du jeudi 4 octobre 2018 : pour : 8 voix

1 - Marchés publics-PAB

Les membres du Conseil Municipal examinent les différentes propositions et leur conformité avec le cahier des charges. Deux offres sont retenues avant négociation : COLAS et EUROVIA (hors variante). En attente de complément de fiches techniques à fournir par EUROVIA.

Enfouissement : conventions envoyées à chaque riverain et retournées sauf par Madame Le Hay qui refuse toute proposition de raccordement souterrain.

Pour : 8 contre : 0 Abstention : 0

2-RGPD : Règlement Général de la Protection des Données

Monsieur Le Maire présente le RGPD qui s'impose aux communes et la désignation d'un responsable (technicien de gestion des données). La Communauté de Communes propose un logiciel GEDEON.

Les membres du conseil Municipal décident d'attendre d'avoir plus de précisions du ministère

Pour : 0 contre : 8 Abstention : 0

3- INDEMNITE DES ELUS/INDICE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE :

Monsieur Le Maire rappelle que les indemnités des élus sont calculées actuellement en fonction de l'indice brut 1022-indice majoré 826. Au 1^{er} janvier 2019, l'indice brut sera modifié comme suit : IB 1027 (IM 830), qui correspond à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur Le Maire propose de délibérer en précisant que, à compter du 1^{er} janvier 2019, les indemnités des élus seront calculées en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Pour : 8 contre : 0 Abstention : 0

4-Cadeau de Noël des enfants scolarisés dans les écoles du RPI :

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention relative aux cadeaux de Noël pour les élèves du RPI ; il s'agit de prendre en charge les coûts engendrés pour l'achat de cadeaux communs d'une valeur maximale de 15 euros/enfants. Pour : 8 contre : 0 Abstention : 0

5-Contrat CNP :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement du contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel pour l'année 2019. Pour : 8 contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

- Commission de contrôle-liste électorale :

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'obligation de désigner un conseiller municipal membre de la commission de contrôle des listes électorales, commission qui remplacera à compter du 10 janvier 2019 la commission administrative chargée de révision des listes électorales (dont le maire faisait partie)

Désignation : titulaire : Benoît SERVANTIE - suppléant : Patrice LEIX

- Adressage :

Le travail théorique d'adressage est terminé, les plaques peuvent être commandées.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée lève la séance à 21 heures 30 minutes

Fait à Saint-Bazile-De-Meyssac, le

Le secrétaire de séance, Françoise CHAPOULIE

